

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévisse, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 7 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Samedi 22, à deux heures, a eu lieu au minis-
tère des affaires étrangères l'ouverture de la nou-
velle conférence prévue par le traité de Paris du
30 mars 1856. A l'exception de M. le comte Wa-
lewski, président, les seconds plénipotentiaires as-
sistent seuls à cette conférence. Ce sont : pour
l'Autriche, le baron de Hubner; pour l'Angleterre,
lord Cowley; pour la Sardaigne, le marquis de
Villamarina; pour la Prusse, le comte de Hatfeld;
pour la Russie, au lieu du baron de Brunnow, M.
le comte de Kisseleff, son ambassadeur à Paris;
quant à la Turquie, Djemil-Bey, son ancien ambas-
sadeur à Paris, est remplacé par Fuad-Pacha, en-
voyé extraordinaire. — Havas.

Le revirement des partis parlementaires, en
Angleterre, a été plus complet encore qu'on ne l'a-
vait supposé. M. Cardwell, après avoir consulté
ses amis, et de l'aveu de lord Palmerston et de lord
John Russell, a retiré sa motion de censure aux
applaudissements de la chambre des communes
tout entière. Une sorte d'unanimité s'est établie
instantanément pour anéantir jusqu'à la cause de la
querelle.

Quant à lord Canning, loin d'être sacrifié, l'inci-
dent n'a servi qu'à rendre sa situation meilleure.
L'opposition a formellement déclaré que si la mo-
tion de M. Cardwell était retirée, ce n'était que
parce que le gouverneur général des Indes se trou-
vait pleinement justifié par les dernières dépêches
officielles; et M. Disraeli a donné l'assurance à
son tour, que le ministère « soutiendrait loyalement
lord Canning. » C'est alors que les Communes se
sont ajournées à vendredi prochain, au bruit des
applaudissements les plus enthousiastes.

Cette étrange conciliation, ou plutôt cet ajournement
de prétentions des partis sera-t-il de longue
durée et ne renouvellera-t-il point, à bref délai,
les anciennes déceptions du fameux baiser Lamou-
rette, si célèbre dans nos propres annales révolu-
tionnaires? Nous ne saurions l'affirmer, mais tout
nous porte à le pressentir. A proprement parler,

il n'y a point eu de paix signée. C'est une trêve,
rien de plus.

Il ne faut pas une grande pénétration pour com-
prendre que l'opposition n'a pas désarmé; pour
elle, la partie seulement est remise. Il n'y a plus
qu'une nouvelle occasion de lutte à trouver et un
terrain à choisir, sur lequel les torys ne trouveront
plus le concours des radicaux réfractaires. Car, en-
fin, si les chefs de l'opposition ont fait retirer la
motion, ce n'a été que parce que les amis de M.
Rœbuck pouvaient désertir en masse, à la der-
nière heure.

L'affaire de lord Canning et du comte Ellenbo-
roug n'aura pas été néanmoins sans exercer une
grande influence sur la nouvelle position des partis
qui se partagent la direction des Communes. Elle a
contribué puissamment à la réconciliation de lord
Palmerston et de lord Russell, et, par là, préparé
forcément le retour plus ou moins rapproché des
whigs et des libéraux aux affaires. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 20 mai. — Aujourd'hui, à l'ouverture
de la séance des Communes, lord Palmerston a
donné lecture à la chambre d'une lettre de lord
Canning à M. Smith, dans laquelle Sa Seigneurie
promet d'expliquer plus tard pourquoi sa proclama-
tion était nécessaire. De son côté, M. Disraeli an-
nonce que le gouvernement a reçu, aujourd'hui
même, des dépêches de lord Canning relatives à sa
proclamation. Il espère pouvoir les produire de-
main.

La discussion sur la motion de M. Cardwell
continuait. M. Goderich parlait contre le ministère.

Dans la chambre des lords, lord Derby a posi-
tivement promis de produire les dépêches de lord
Canning reçues aujourd'hui.

Francfort, 20 mai. — La Diète germanique a
adopté sans difficulté la proposition de la commis-
sion sur l'affaire des duchés. Cette proposition avait
été modifiée en partie, conformément au paragraphe
3 de la proposition séparée du Hanovre.

Londres, 21 mai. — Dans la séance de la cham-

bre des communes, M. Bright, qui a parlé en faveur
du ministère, a dénoncé les intrigues des partisans
de lord Palmerston, et il a prétendu que la procla-
mation de lord Canning était de nature à provo-
quer une lutte désespérée dans les Indes. MM.
Fraser, Seymer, Elton, Gilpin, ont parlé successi-
vement en faveur du ministère et contre la motion
de M. Cardwell qui a été soutenue par MM. Collier,
Vivian, Labouchère et Bethell. Sir James Graham a
déclaré que lord Aberdeen et toutes les autorités
militaires des Indes condamnaient la proclamation.
Ami intime de M. Cardwell et de lord Canning, je
me dois cependant à moi-même, ajoute cet orateur,
de voter en faveur du ministère. — M. Cardwell a
annoncé qu'il désirait ajouter à sa motion quelques
mots à titre d'amendement. — M. Dunlop a dit que
la chambre espérait que lord Canning suivrait une
politique juste et humaine.

La discussion a été ajournée.

La majorité dont se flattait l'opposition com-
mence à devenir problématique.

Madrid, 20 mai. — Le prix du pain a augmenté à
Madrid.

Le conseil royal a approuvé le tracé du chemin
de fer du Nord, conformément aux plans proposés
par le crédit mobilier.

Hambourg, 21 mai. — La Diète germanique,
dans sa séance d'hier, a adopté, au sujet des affai-
res du Holstein, les conclusions de la commission
de la Diète telles qu'elles avaient été modifiées par
le Hanovre.

Marseille, 21 mai. — Des lettres de Naples, du
18 mai, confirment l'armement des côtes, ainsi que
les préparatifs de défense du gouvernement napolé-
tain qui complète l'effectif de ses régiments et en
a créé deux nouveaux de cavalerie. On assure que
seize nouvelles frégates sont en construction ou ont
été commandées à l'étranger. A une fête donnée à
bord du navire anglais le *Centaur*, aucun Napolitain
n'a été invité. — Havas.

Nous croyons devoir reproduire le texte de la
proposition faite par M. Mirès à la ville de Marseille.
On sait que ce projet qui doit changer la face de la

FEUILLETON

CE QUE PEUT DEVENIR UN POÈTE CHEVELU.

Le droit d'être poète est-il inscrit dans
la charte de la société?...

J'avais autrefois l'avantage ou l'ennui, l'honneur ou
la sottise, — peu importe, — d'avoir un poète pour ami;
et, par ce nom de poète, je ne veux signifier que la va-
riété que tous nous avons connue sur les rives de la
Seine, entre la barrière du Maine et le quartier du Jar-
din-des-Plantes, au beau milieu de cette Babylone, qui
seule possède le droit d'exhiber les types impossibles et
les physiologies hétéroclites. Aussi, deux heures de
sérieuse promenade sur un boulevard de la grande cité
valent-elles en expérience et savoir plusieurs années de
la vie de nos petites villes de province. Voilà justement
pourquoi l'intelligence est plus vive à Paris que partout
ailleurs. Continuellement intéressée, surexcitée par le pi-
quant des tableaux, elle s'agrandit vite et fournit le tour
original, les saillies heureuses de ses habitants, esprit
de bon aloi qui les rend les athéniens du siècle. — Oui,
disons-le, Paris sera toujours le plus beau domaine de
la fantaisie, du romantisme et de l'idéal; et, sur ce do-
maine bariolé de toutes couleurs, vivent, on ne sait pas

comment, quelques centaines de pauvres diables, dont
l'existence pleine d'amertumes a pourtant ses charmes et
ses ivresses. — Qui, d'entre nous, n'a pas lu Mürger,
surtout sa vie de Bohème!

Oyez un peu ce qu'était mons Nathalis, en l'année de
grace 1854 :

A l'extérieur, vous le connaissez déjà, c'est toujours
la même toilette nécessaire, la même crinière luxu-
riante, le même débraille caractéristique. Long et mai-
gre, bronzé comme un Napolitain, il avait dans l'aspect
ce quelque chose indéfinissable qui fait deviner, à dis-
tance et rien qu'à première vue, les gens de sa pro-
fession. D'où cela vient-il? à quoi cela tient-il? C'est un
problème à laisser au magnétisme animal. — Mon Dieu!
que je suis étourdi! pourquoi mettre en jeu la science qui
souvent n'y voit goutte? N'avons-nous pas l'intuition, le
jugement pour nous aider à trouver et à résoudre? Je
préfère en user : à notre époque de luxe et d'apparat,
tout ce qui est quelque chose et tout ce qui gagne quel-
que chose a besoin de le prouver dans la rue; dès lors,
la mise est là pour coter la position, l'importance et la
richesse. Assurément beaucoup de gens sans ressources
en usent pour tromper leur monde; mais, il reste avéré
qu'aujourd'hui le paletot dépose de votre état financier,
de vos ambitions sociales et peut seul vous amener cré-

dit. Si donc vous apercevez un homme comme Nathalis
racheter sa chétive apparence par l'élégance et la distinc-
tion de ses manières, forcer l'attention en dépit de son
feutre agonisant et de ses bottes éreintées, vous vous
demanderez ce que cela peut être, et le nom de poète
viendra naturellement effleurer vos lèvres. Quelques-uns,
sans doute parce qu'ils sont idiots ou communs, croi-
ront l'injurier sensiblement en lui lançant un regard de
mépris et en le traitant d'artiste!... mot qui pour eux ré-
sume le contre-pied de toutes les vertus bourgeoises.

Nous sommes de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin.

Mais Nathalis avec sa philosophie naturelle s'en con-
solait lestement; il prisait les hommes à leur juste valeur,
aimait à se moquer de leurs balourdises, rendait dédains
pour dédains et n'avait jamais brigué la faveur des puis-
sants, pas même celle de son portier. De méchantes lan-
gues ont assuré qu'il ne connaissait pas les cartes de
visite... Voilà, direz-vous, un bien vilain caractère! il
y a là de l'orgueil et une forte dose de rusticité. Détrom-
pez-vous, mon ami possédait la nature la plus sympa-
thique; sans haine, sans basse envie, il n'avait qu'un
tort, la franchise de sa conduite, qu'un manque de tact,
celui de ne pas sacrifier aux petites choses qui l'entouraient,

vieille cité phocéenne est accueilli avec faveur par les populations méridionales.

PROPOSITION DE M. MIRÈS POUR LE REMANIEMENT ET LE NIVELLEMENT DE LA VIEILLE VILLE.

A Monsieur le Maire de la ville de Marseille.

« Monsieur le Maire,

» L'augmentation progressive des échanges internationaux, la part de plus en plus grande du pavillon national dans l'ensemble de ce mouvement, la transformation incessante du commerce maritime qui tend à reprendre la voie abandonnée après la découverte du cap de Bonne-Espérance, et qui, déjà rétablie par la construction d'un chemin de fer à travers l'Égypte, va se compléter par le percement probable de l'isthme de Suez : toutes ces causes réunies ont créé entre les ports de la Méditerranée et les ports de l'Adriatique une émulation et des efforts incessants pour attirer le courant commercial, qui chaque fois qu'il s'est déplacé a changé la face du monde.

» Marseille possède des avantages marqués sur ses concurrents et ses rivaux. Situé sur les bords de la Méditerranée, en face l'Afrique, communiquant facilement avec les mers d'Asie, l'Inde, la Chine et l'Amérique du Sud, Marseille résume par le centre de l'Europe les relations des deux hémisphères.

» Si l'on considère, en outre, que Marseille est directement relié par un réseau de chemin de fer avec l'Océan, la mer du Nord, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, on reconnaît que nulle ville au monde ne possède un avenir commercial si vaste et si fécond.

» Ce développement immense survenu dans le mouvement du port de Marseille permet de constater de jour en jour l'insuffisance des installations maritimes. En même temps l'accroissement de la population, qui s'est augmentée dans les cinq dernières années de 40,000 âmes, rend de plus en plus étroit l'espace habitable aux environs des ports.

» Les constructions nouvelles élevées pour satisfaire à des besoins croissants ont été établies, par suite des obstacles qu'offrait la nature des lieux, à des distances très-éloignées du vieux port et des établissements maritimes. La création des ports de La Joliette et Napoléon a rendu ces inconvénients plus sensibles encore, parce que les habitations se trouvent maintenant placées à plusieurs kilomètres des nouveaux ports et de tout ce qui entretient l'élément commercial et maritime. En même temps le mouvement de la population continue, et tout fait prévoir que les surfaces occupées par la cité deviendront insuffisantes encore dans la période actuelle.

» C'est sous l'empire de cette situation que les autorités locales ont pensé que l'heure était venue de réaliser une œuvre réclamée par le vœu unanime des habitants de Marseille ; mais que des difficultés qui paraissaient insurmontables avaient fait repousser jusqu'à ce jour.

» Cette œuvre, c'est le nivellement de la vieille ville et son raccordement avec la cathédrale, les ports, la gare maritime, les docks et les nouveaux quartiers.

» La population et les autorités ont bien compris tout ce que présentait de fâcheux pour le présent et encore plus pour l'avenir un état de choses auquel on ne pouvait remédier, puisqu'il existe entre les habitations des négociants et les nouveaux ports

une montagne qui obstrue la communication d'une manière absolue. Dans l'état actuel, la vieille ville est un obstacle qu'il faut tourner et par conséquent augmente les distances ; car le parcours n'en est praticable ni aux voitures, qui ne pourraient circuler dans ces rues étroites et rapides, ni aux piétons qui n'osent pas affronter ces quartiers, naguère encore sillonnés d'égouts à ciel ouvert. Enfin la vieille ville est un foyer d'insalubrité et la source des épidémies qui ont souvent moissonné la population marseillaise.

» La vieille ville doit disparaître pour satisfaire à la fois aux nécessités hygiéniques et à des besoins commerciaux qui intéressent non-seulement la ville de Marseille, mais aussi la France entière, puisque Marseille est le premier port commercial de l'Empire.

» En conséquence, nous avons l'honneur de vous faire la proposition suivante :

» 1^o Acquérir toutes les propriétés privées comprises dans le périmètre tracé sur le plan annexé à la présente demande. (Ancien-Port, Cannebière, Cours, rue d'Aix, boulevard des Dames et nouveau quai de La Joliette) ;

» 2^o Élargir à 24 mètres la rue d'Aix, dont l'axe serait le prolongement de celui du Cours ;

» 3^o Nivelier toutes les superficies comprises dans le périmètre ci-dessus indiqué et en opérer le raccordement avec le Cours, la Cannebière, le Vieux-Port et les quais de La Joliette ;

» 4^o Ouvrir, indépendamment des voies destinées à relier entre elles les diverses parties des nouveaux quartiers ;

» I. Une avenue de 30 mètres de largeur sur 1,000 mètres de longueur, au centre des vieux quartiers, destinée à relier en ligne droite la Cannebière avec les quais de La Joliette, la gare maritime du chemin de fer, les docks et le port Napoléon.

» II. Une voie de 20 mètres de largeur reliant la cathédrale avec le centre de la ville.

» III. Une voie de 20 mètres de largeur, voisine des quais du Vieux-Port, à peu près parallèle à ceux-ci, ayant pour effet de remédier à l'encombrement habituel de ces quais et d'éviter la dépense de leur élargissement projeté.

» IV. Un boulevard de 30 mètres de largeur, conduisant de la cathédrale au quai Saint-Jean.

» V. Faire abandon, au profit de l'Etat et de la ville, de 35,000 mètres superficiels formant l'ensemble de l'excédant des voies nouvelles sur les anciennes.

Charges de l'Etat et de la ville.

» 1^o L'empierrement et le pavage des rues.

» 2^o La pose des trottoirs.

» 3^o La création des égouts.

» 4^o La canalisation pour le gaz.

» 5^o L'aménagement des eaux.

Immunités.

» 1^o Exemption de l'impôt foncier des portes et fenêtres pendant vingt-cinq ans.

» 2^o Exemption de tous droits d'enregistrement, de timbre, de transcription et autres formalités sur les acquisitions, expropriations et ventes des maisons et terrains compris dans le périmètre de la concession pendant une période de vingt ans.

Subventions.

» 1^o Abandon à la Compagnie des deux îlots de terrain résultant de l'ouverture du boulevard de la ca-

thédrale, formant l'espace entre ce futur boulevard et le canal de jonction des deux ports.

» 2^o Même abandon de toutes les superficies des places et rues ou voies publiques devant changer de destination par suite des nouveaux plans.

» 3^o Abandon à la Compagnie des superficies de terrain qui seront conquises sur la mer, au moyen des déblais à provenir du nivellement de la vieille ville.

» 4^o Subvention de 35 millions de francs payables par la ville et l'Etat en la forme qui sera convenue.

Substitution aux droits de l'Etat et de la ville.

» La Compagnie sera substituée aux droits de l'Etat et de la ville, quant à la poursuite et aux effets de l'expropriation qui devrait être prononcée simultanément sur tous les points faisant l'objet de la concession, avec réserve, au profit de la Compagnie, d'échelonner les entrées en possession à divers termes pendant la durée de la concession qui sera de dix années.

» Une loi modifierait pour l'arrondissement de Marseille, comme il a été fait pour la ville de Lyon, la composition du jury d'expropriation ; elle porterait à deux cents, au moins, le nombre des jurés et agrandirait le cercle dans lequel l'autorité administrative les choisit ordinairement.

» Agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» Signé : J. MIRÈS et C^{ie}.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier des Familles*.

De tous les points de la France, nous recevons, depuis quelque temps, des nouvelles bien affligeantes : la *petite vérole* sévit sur les enfants et sur les grandes personnes d'une manière épouvantable. On nous cite des localités où les maisons d'éducation et les champs sont déserts, et l'on nous demande des conseils.

Nous nous empressons de donner avis que nous publierons, dans notre numéro du 1^{er} juin, une INSTRUCTION complète sur la *petite vérole*, semblable à celle que nous avons publiée, en février dernier, sur la grippe.

Ce travail, dû à une plume compétente, contiendra des renseignements précieux sur cette redoutable et meurtrière maladie, et fera connaître les agents thérapeutiques les plus favorables pour détruire les symptômes morbides et fâcheux de la suppuration qui en est la conséquence, aussi bien que les soins hygiéniques dont chaque malade doit être l'objet pendant et après la maladie.

Les personnes non abonnées au *Courrier des Familles*, qui adresseront au directeur, 1, rue Baillet, à Paris, un timbre-poste de 20 c., recevront, *franco*, le numéro du 1^{er} juin que nous annonçons. E. SIMONNET.

— M. le lieutenant de vaisseau Jouan donne, dans la *Revue Coloniale*, des détails pleins d'intérêt sur les indigènes de Nukahiva, île faisant partie du groupe des Marquises :

« Les indigènes ont la voix très-forte, et pourtant, lorsqu'ils chantent, c'est sur un ton peu élevé. » Souvent on se réunit dans une case pour écouter trois ou quatre chanteurs, qui, assis sur leurs talons et se regardant gravement le blanc des yeux,

et qu'une sottise, celle de croire à la supériorité de son talent.

Entraîné par ses goûts littéraires, à vingt ans, Nathalis vint à Paris. Remarquons ici que quand la poésie tient son homme elle le tient bien, puisque ni les contradictions, ni les obstacles ne purent l'empêcher de monter sur Pégase. Persuadé de son aureole, il espérait qu'à première vue l'on viendrait à lui avec enthousiasme et que la gloire le couvrirait de ses lauriers. Louis XIV avait dit : « L'État c'est moi ! » Nathalis parodiait avec conviction et criait à tue-tête : « La poésie c'est moi ! » Mais, hélas ! on le regardait en lui riant au visage, et on l'inscrivait à l'avance sur cette liste si nombreuse des rimailleurs incorrigibles. — Que faire ?... Impossible de reculer, il était allé trop loin ; désormais, il ne pouvait se rendre sans lutter, ni sans donner une satisfaction quelconque à son amour-propre. Dès lors il passa de lui-même dans la catégorie des incompris, triste assemblage de tous les espoirs déçus, de toutes les vanités blessées ; affreux maniaques dont l'œil est colère, le sourcil froncé et la bouche pleine de menaces. Heureusement, vous le savez, Nathalis avait le cœur bon, et, c'est à peine s'il put jouer son rôle à demi. Et puis, quand on est poète, peut-on s'empêcher de sourire au printemps, au zéphir qui vous caresse, à l'oiseau qui fredonne sous la verte

branche ? N'a-t-on pas le cœur ouvert à l'espérance comme à l'amour ? Que réclame-t-on avant tout, si ce n'est un peu d'azur au ciel et quelques chauds rayons ? Partant, notre homme comprenait à merveille l'existence au grand air. Il n'habitait que la nuit les hauteurs de sa mansarde, riant séjour du poète insoucieux, comme dit la chanson, qui est seule de son avis. Le reste du temps, il rêvait, mangeait, crayonnait à la promenade, usant l'asphalte des boulevards et piétinant les allées des jardins publics. C'était un véritable *Juif errant*, moins l'utile subvention que ce dernier s'était fait prudemment accorder. — Hommes laborieux, gardez-vous d'appeler cela de la paresse ; les poètes sont aussi des ouvriers, les ouvriers de l'imagination, et parfois cette folle du logis vient cruellement pressurer leur cerveau. Mais, objecterez-vous, quel plaisir pouvait-il trouver à mésuser ainsi du mécanisme de ses jambes ? Ah, que vous connaissez peu les poètes ! il y trouvait largement son compte ! un rien suffisait pour lui tourner la tête et lui donner des émotions délicieuses. Ce pauvre fou, incapable de songer aux nécessités de la vie, qui n'avait ni les soucis du présent, ni les légitimes inquiétudes du lendemain, ce songe-creux se pâmail d'aise devant le gracieux profil d'une grisette au nez retroussé ; il suivait, avec des yeux d'envie, la grande dame qui allait au bois dans sa

voiture ; il regardait les riches étoffes, le luxe des équipages, il étudiait les physionomies ; bref, il se laissait baloter par ce continuel flux et reflux de choses hétérogènes qui vous absorbe pour vous transporter à tire-d'ailes dans l'oasis du mirage et de la rêverie. Voilà pourquoi mon ami traitait comme un harbet ; voilà, sans doute, ce que ni vous ni moi ne ferions pour si peu de chose. Je vous engage à nous en féliciter....

Hélas ! l'homme n'a pas été mis sur la terre pour faire mine d'habiter continuellement les nuages, et de boire le pur éther. Où cela mène-t-il ? je vous le demande. Il y a des besoins plus impérieux que ceux-là ; la preuve, c'est que toutes les questions de poésie finissent par se résoudre en une question d'éditeurs plus ou moins généreux. Or, Nathalis avait écrit déjà plusieurs volumes de *fleurs*, de *pensées*, de *mélodies*, etc., etc., et Nathalis avait encore l'habitude de ne manger que le moins possible ; ce qui doit vous expliquer sa maigreur signalétique. Aussi songea-t-il à mettre un terme à cet état si défavorable. En dépit de sa vocation, au mépris de sa gloire future, notre homme brisa son dernier tronçon de plume, en déclarant que l'appétit avait, chez lui, tué la veine. Vous connaissez tous les prodiges accomplis par les poètes, tels que la construction des villes, les arbres, les rochers mis en danse, les animaux féroces domptés

chantent d'une petite voix une sorte de récitatif lent et monotone. Ils s'accompagnent avec un instrument des plus primitifs, composé de trois petits bâtons placés en travers sur leurs cuisses, de manière qu'en les frappant avec un quatrièmement, cela produira un accord. Les chants de Koika sont plus rudes. Les vieillards chantent avec une grosse voix tremblotante; leurs tambours, dont quelques-uns ont plus de deux mètres de haut, sont ordinairement très-vieux et transmis de génération en génération. Il est très-difficile de s'en procurer même à des prix exorbitants.

On trouve aussi à Nukahiva, mais plus répandue, la flûte de Tahiti, dont on joue en soufflant avec une des narines et en bouchant l'autre. Il n'est pas de peuple plus mal organisé pour la musique; c'est à peine s'ils peuvent faire deux ou trois notes. Les airs les plus simples sont défigurés au point d'être méconnaissables.

L'instrument le plus parfait qu'ils aient pu adapter à leur organisation si peu musicale, c'est la guimbarde, qui est en faveur et très-demandée dans les îles de l'Archipel. Toutes les jeunes femmes en ont une ou plusieurs pendues à leur cou, et si, au milieu de leurs occupations les plus graves, elles ont quelques secondes de dépit, elles en profitent pour porter la guimbarde à la bouche. Cet instrument joue un très-grand rôle dans les coquetteries et les intrigues amoureuses: là où un indifférent n'entendra que le bruit, il y a un langage complet.

Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 22 mai 1858, contient les gravures et les articles suivants:

TEXTES. Courrier de Paris, par Jules Lecomte. — Visite de la reine de Hollande au musée des Souverains, par Mac' Vernoll. — Le prince Alexandre Ghika, par Maxime Vauvert. — Régates, par M^{me} Roger de Beauvoir. — Arrivée de S. M. la reine de Portugal à Bruxelles, par Léo de Bernard. — L'isthme de Suez, par Ch. d'Argé. — Exposition de la Société d'horticulture, par Fulgence Girard. — Curiosités scientifiques et industrielles, par G. Maurice. — L'amiral Bruat, par M^{me} Louise Colet. — Cheminée du Legis du Roi au musée du Havre, par Léo de Bernard. — Carrousel des fêtes d'Avignon, par Léonce Dupont. — Lac de Veldès, par le vicomte Louis de Dax. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Bonifacio, par Mac' Vernoll. — Les eaux de Saint-Christian, par A. V. — Feuilleton: *Le Capitaine Richard*, par Alex. Dumas.

GRAVURES. Arrivée de S. M. la reine de Portugal à Bruxelles. — Visite au musée des Souverains, par S. M. la reine de Hollande. — Le prince Alexandre Ghika. — Régates de Saint-Cloud. — Exposition floréale de la Société centrale d'horticulture. — Pèlerinage à Notre-Dame du Mont-Roland. — Monument funèbre de l'amiral Bruat. — Cheminée style Renaissance du musée du Havre. — Carrousel des fêtes d'Avignon. — Le lac de Veldès, en Carniole. — Vue de Bonifacio. — Le wals ou walder du lac de Veldès. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SURETÉ GÉNÉRALE.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir salut.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur et de la sûreté générale,

Vu le décret du 27 mars 1852 et le tableau B y annexé,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1^{er}. — La sous-préfecture de l'arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire) est élevée à la première classe, à partir du 1^{er} juin 1858.

Art. 2. — Notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur et de la sûreté générale est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 1^{er} mai 1858.

Signé: NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur et de la sûreté générale,

Signé: ESPINASSR.

Pour ampliation:

Le Secrétaire général du ministère,

Signé: CORNUAU.

Pour copie conforme:

Le Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

BERGER.

M. le Préfet, arrivé mercredi soir, a, comme nous l'avons dit, resté deux jours à Saumur. — La journée de jeudi a été consacrée à la réception des fonctionnaires; le soir, il y a eu à la Sous-Préfecture dîner officiel et soirée.

Le vendredi, après une visite au collège, pour lequel il a manifesté bienveillance et sympathie, M. le Préfet est parti pour Fontevault, a visité la maison centrale dans ses plus petits détails, et a voulu voir les établissements de la commune. Là, comme dans toutes les communes jusqu'à Saumur, M. le Préfet a reçu les témoignages empressés du concours et du dévouement le plus complet: MM. les Maires assistés des conseillers municipaux étaient tous allés au devant de lui pour le féliciter. A tous M. le Préfet a répondu avec à propos et bonté, laissant dans l'esprit de chacun des souvenirs de bienveillance.

M. le Préfet est ensuite rentré à Saumur, où il était attendu chez M. le Maire: il y avait dîner et soirée.

Le samedi, M. le Préfet en se rendant à Genes pour la révision, a dû s'arrêter dans toutes les communes de la Levée. — MM. les Maires et leurs conseils étaient allés à sa rencontre, désireux de témoigner au chef de l'administration départementale de leurs respects et de leur sympathie. — A Genes la réception ne fut pas moins brillante, le concours moins empressé: M. le Maire a reçu M. le Préfet à la tête du conseil municipal et des habitants notables de la ville.

Après la révision, M. le Préfet est parti pour Angers.

Par décision ministérielle, en date du 4 mai, M. Paul-Marie-Emile Godet a été nommé impri-

meur-typographe et lithographe à Saumur, en remplacement de M. P. Godet, son père, démissionnaire, et il a prêté serment, en cette qualité, devant Tribunal civil de Saumur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES POSTES.

Direction de Saumur.

AVIS.

Service d'été à partir du 24 mai 1858.

Arrivées des courriers.

Paris, n° 1.	3 heures 55 minutes du matin.
Paris, n° 2.	4 — 40 — soir.
Nantes, n° 1.	10 — » — matin.
Nantes, n° 2.	9 — 50 — soir.

Départ des courriers. Levées de la boîte au bureau.

Paris, n° 1.	9 h. 25 m. du m.	8 h. 55 m. du m.
Paris, n° 2.	9 — 15 — s.	8 — 45 — s.
Nantes, n° 1.	3 — 20 — m.	9 — » — s.
Nantes, n° 2.	4 — » — s.	3 — 30 — s.

Levées aux boîtes supplémentaires.

Première levée.	3 heures » du soir.
Deuxième levée.	8 — 15 —

NOTA. — Il n'est rien changé aux heures d'arrivées et de départs des autres courriers.

Communiqué:

Le Directeur des Postes de Saumur,
LE CONIAC.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, samedi 22 mai. — Les dernières nouvelles de Constantinople apprennent que, dans l'après-midi du Monténégro, la Porte acceptera le *statu quo* de 1856.

L'impératrice Caroline-Auguste est malade de la rougeole. — Havas.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION.

Le samedi 12 juin prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de la fourniture de 3.000 kilogrammes d'huile de colza épurée, pour l'éclairage de la maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à la Préfecture (3^e division, bureau des prisons), au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, et à l'économat de la maison centrale de Fontevault.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Boutemps, ph. (25)

Marché de Saumur du 22 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	14 67	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k.	14 19	— de lin	27 —
Seigle	8 80	Amandes en coques	—
Orge	8 80	(l'hectolitre)	—
Avoine (entree)	10 —	— cassées (50 k.)	78 —
Fèves	10 80	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	36 —	compris le fût,	—
— rouges	50 —	1 ^{er} choix 1857.	—
Cire jaune (30 kil)	225 —	2 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	50 —	3 ^e (a)	—
— de chenevis	43 —	— de Chinon	80 —
— de lin	50 —	— de Bourgneil	110 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	id.	1 ^{re} qualité 1857	—
Luzeerne	63 64	2 ^e —	60 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a)	35 —
— de luzeerne	40 —	ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 22 MAI.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 75
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 95 40.

BOURSE DU 24 MAI.

3 p. 0/0 baisse 08 cent. — Fermé à 69 70.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

par la douceur de leur voix; hé bien! malgré cette puissance d'incantation, il est à noter qu'ils n'ont jamais pu faire taire les tiraillements de leur estomac.... Cela, me semble, devrait piquer leur amour-propre.

Que devint Nathalis? je vais vous le dire: d'abord, il sacrifia ses longs cheveux, et quel sacrifice! Le vulgaire préfère se tondre, trouvant malpropre une tête hérissée; mais le poète, lui, s'obstine à voir dans ses mèches un symbole particulier. Après tout, c'est la règle inviolable, un uniforme comme un autre. Ensuite il écrivit à sa famille pour avoir un paletot neuf, s'affubla d'un col droit, se fit, en un mot, un extérieur d'homme raisonnable, et, huit jours après, il était employé dans un bureau d'assurances aux appointements de quinze cents livres. Puis-til s'assurer lui-même contre tous regrets du passé et toute velléité littéraire!

Soit dit en manière d'aparte, la société ne fait pas assez pour les poètes qui font tant pour elle. Ces infortunés ont bien la permission de l'amuser, de l'instruire, de développer en elle les sentiments délicats, d'être enfin les véritables précepteurs du beau; mais c'est tout ce qu'on leur accorde. Leur lot à eux, c'est de mourir d'abandon, de solitude et de pauvreté! Quelle amère ironie dans ces mots, pris dans le sens naturel: le poète est le nourrisson des muses! Comme si la poésie fai-

sait vivre dans l'aisance, comme si les malheureux qui s'abritent sous son manteau ne frissonnaient pas toujours dans la détresse et la souffrance! En vérité, ces pauvres gens n'ont jamais été plus à plaindre qu'au temps où nous sommes. Dans cette époque de chemins de fer, de négoce et d'agiotage, a-t-on le temps, en effet, de s'occuper d'art ou de littérature, de ces précieuses conquêtes que l'humanité doit à l'intelligence sur la matière? eh! mon Dieu, non! tout cela est trop futile pour mériter aide et protection. Que l'on chauffe plutôt la locomotive, que l'on s'épuise dans des transactions douteuses, que l'on s'abrutisse dans les occupations les plus matérielles, et l'esprit du siècle sera satisfait, et l'homme ne regrettera ni la sécheresse de son cœur, ni l'aridité de sa cervelle.

O poètes, courbez la tête, et contemplez vos hémistiches avec mélancolie; il y aurait certainement quelque chose de mieux à faire encore. Boileau vous l'apprend:

Soyez plutôt maçon.... pour gagner un bifteck.

E. LANDAIS.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE VENTE

MOBILIÈRE,
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 31 mai 1858, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. le major BEYER, rue Beaurepaire, à Saumur, à la vente aux enchères de tout son mobilier.

Il sera vendu :

Bel ameublement de salon, tapis, consoles, guéridons, tables à jeu, fauteuils, chaises, garnitures de cheminées, tables et chaises de salle à manger, buffet, lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, tables de toilette, bibliothèque, fauteuil de bureau, secrétaires, commodes, armoire, vin rouge et vin blanc, harnais, brides, etc., batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Dimanche 30 mai 1858, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, en la maison où est décédée M^{me} veuve MANDIN, propriétaire à Distré, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, armoires, tables, chaises, fauteuils, chiffonniers, commodes, huche, carriole, grande quantité de bois d'ouvrage et planches très-secs, fer, ferrailles, fûtailles, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

L'UNION,

COMPAGNIE

D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
ET SUR LA VIE HUMAINE.

Autorisée par Ordonnances des 5 octobre 1828 et 21 juin 1829.

Établie à Paris, rue de la Banque, 15.

Capital social : Vingt millions de francs.

DONT moitié AFFECTÉE AUX ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

ET moitié AUX ASSURANCES SUR LA VIE.

Sans aucune Solidarité.

La Compagnie assure contre l'Incendie et contre le Feu du ciel toute espèce de propriété mobilière et immobilière. — Établie depuis vingt-neuf années, elle garantit près de TROIS MILLIARDS ET DEMI de valeurs, et, en remboursant plus de VINGT-CINQ MILLIONS de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

Les Assurances sur la Vie sont un système d'épargne et de placements qui procure des avantages qu'on ne pourrait obtenir de toute autre manière.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. — Elle a nommé pour son représentant, à Saumur, M. de Kock, professeur de dessin.

La Compagnie ne reconnaîtra comme valable aucune Police signée, à partir de ce jour, par toute autre personne dans le cercle de l'Agence.

Les contrats d'Assurances sur la Vie et les quittances y relatives ne peuvent être signés que par l'Administration, à Paris. (275)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA JOLIE MAISON DE CAMPAGNE DE PRÉNANGER,

Située commune d'Argenton-l'Église, à 2 kilomètres 1/2 de la grande route de Thouars à Saumur;

Comprenant la maison de maître et sa vaste enclôture où coulent sans cesse de belles eaux vives; deux logements de bordiers, fertile prairie sur le bord du Thouet, bois-taillis et futaie, terres labourables et vignes; le tout en bon état, d'un produit avantageux et d'une superficie d'environ 16 hectares 20 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GIRARD, notaire à Cersay, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres). (276)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une GRANDE MAISON, propre au commerce, au milieu de la rue Saint-Jean.

S'adresser à M. Abel MARQUIS, ou à M. PINET, rue du Temple. (228)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, située rue de la Petite-Douve, n^o 10, à Saumur.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (139)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON, Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A VENDRE

Deux grandes PORTES, en sapin du nord, ferrées;

Un ESCALIER en chêne, presque neuf.

S'adresser à M. LINACIER. (250)

A VENDRE

8,000 charniers de châtaignier.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, à Saint-Florent. (260)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — DÉPÔT à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (8)

L'EAU

ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Consultation de l'INVENTEUR, de une heure à trois heures, HOTEL de FRANCE, où il sera tous les jours.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BEAUREPAIRE, successeur de M. Jahan est transférée rue Cendrière, n^o 8. (226)

A LOUER

présentement,

DEUXIÈME ETAGE,

Quai de Limoges, n^o 157. S'adresser à M. SARTORIS. (245)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

COMPTOIR DES DÉPARTEMENTS SOCIÉTÉ

Fondée à Paris, rue de Provence, 21.

Directeur : M. F. FOLLIOU, ancien notaire.

OPÉRATIONS DE BOURSE ET DE BANQUE. — RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES VALEURS NÉGOCIABLES. — RÉCLAMATIONS CONTRE LES ADMINISTRATIONS DE CHEMINS DE FER. — AFFAIRES CONTENTIEUSES, AGRICOLES, ASSURANCES, ETC., ETC.

Paris, le 18 avril 1858.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous informer que, sous le titre de COMPTOIR DES DÉPARTEMENTS, nous avons fondé une Société ayant pour objet les affaires suivantes : **Opérations de Bourse.** La Société opère, par l'intermédiaire d'Agents de change, tous Achats ou Ventes, au comptant ou à terme, des Rentes, Actions, Obligations et autres valeurs qui se négocient à la Bourse de Paris.

Elle négocie des Affaires de report sur ces valeurs. Elle fournit verbalement, ou par correspondance, des renseignements confidentiels sur la valeur réelle des titres négociables, sur l'opportunité des achats et des ventes, et sur les affaires nouvelles qui sollicitent les capitaux.

Elle se charge aussi de représenter les Porteurs de titres dans toutes réunions. **Opérations de Banque.** Le Comptoir se charge du recouvrement de tous BILLETS, Lettres de change, Dividendes, etc., et de l'Escompte de toutes valeurs commerciales. Il reçoit des Capitaux en comptes-courants au taux de 5 p. % l'an.

Réclamations contre les Compagnies de Chemins de fer. Le Comptoir se charge de toutes réclamations à raison d'avaries, pertes ou fausse direction de marchandises et autres valeurs sur les lignes des Chemins de fer. Il poursuivra activement la solution de toutes instances intentées à ce sujet.

Affaires contentieuses. Le Comptoir se charge également de toutes Affaires contentieuses, telles que : Rédaction d'actes de Société, Achat et Vente de propriétés foncières et de Fonds de commerce, Régie de propriétés, etc., etc.

Inventions et Entreprises nouvelles. Le Comptoir procurera les capitaux nécessaires à l'application d'inventions ou à la formation d'Entreprises nouvelles qui lui sembleront dignes d'intérêt.

Assurances. L'Administration du Comptoir est en mesure de fournir des renseignements exacts sur la solvabilité et le genre d'opérations de toutes les Compagnies d'Assurances. Elle se charge de faire toutes réclamations, de payer toutes primes et cotisations, et de discuter et arrêter les clauses de toute assurance.

Agriculture. L'Administration du Comptoir fournira aux Agriculteurs des renseignements précis sur la valeur réelle des divers engrais industriels, sur le mérite et l'emploi des meilleures Machines agricoles. Elle se charge, en outre, d'expédier, moyennant une commission de 2 p. %, les meilleurs Engrais industriels, tous Instruments perfectionnés et des Semences d'élite de toutes les plantes fourragères.

Le Comptoir s'est assuré le concours d'hommes honorables et d'une expérience éprouvée dans les affaires; et son administration fera tous ses efforts pour mériter la confiance publique. Étrangère à toute spéculation, ses conseils seront toujours désintéressés, et elle ne fera d'opérations que pour le compte et au nom direct de ses clients.

Remises. Les correspondants dans les départements, les Notaires et les Officiers ministériels auront droit à une remise proportionnelle à l'importance des affaires qu'ils adresseront au Comptoir.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Directeur du Comptoir des départements,

F. FOLLIOU,
ancien notaire.

P. S. Adresser les titres et les fonds à M. FOLLIOU, Directeur du Comptoir des Départements, à Paris, rue de Provence, 21, ou à son crédit, dans les succursales de la Banque de France.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.